

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre - Subvention -
Candidature 2ème appel à projets «transports urbains» hors Ile-de-France -
Décision - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, adopté par l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008, prévoit notamment la participation de l'Etat dans le cadre d'appels à projets destinés au financement des projets de développement des réseaux de transports urbains en site propre ayant vocation à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également à lutter contre la congestion urbaine en offrant des conditions de transport attractives.

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée sur un ensemble de grands projets contribuant à développer une politique durable des transports favorisant une approche globale des déplacements.

Ainsi, la stratégie communautaire se décline en une analyse territoriale quantifiée axée sur la réduction significative à l'échelle de l'aire urbaine des émissions de CO₂ à l'horizon 2025, sur la compacité et la densification de l'habitat, sur la poursuite du développement des transports collectifs et de l'usage du vélo.

Ces projets concernent notamment l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre, dont le dossier définitif de projet a été approuvé par délibération du Conseil de communauté en date du 6 novembre 2009 (délibération n°2009/0708).

C'est la poursuite de ce projet global, dont la réalisation effective débutera avant fin 2013, comme le précise le règlement du deuxième appel à projets, qui est présentée par la Communauté urbaine de Bordeaux. La participation de l'Etat est une condition essentielle à la réalisation de ce projet. A ce titre la Communauté urbaine de Bordeaux attend de l'Etat qu'il apporte une subvention maximale.

Il s'agit de poursuivre la réalisation de la ligne D, de prolonger la ligne C jusqu'à Villenave d'Ornon, de réaliser la ligne du Tram-train du Médoc et de mettre en place certains équipements d'augmentation de capacité du réseau de tramway. Des pistes cyclables permettant l'accès aux stations et certains garages à vélos seront également mis en place.

Le nouveau réseau ainsi prolongé permettra d'améliorer très significativement la desserte de l'Écocité de l'agglomération bordelaise.

Le dossier est accompagné en annexe des pièces énoncées dans l'appel à projets :

- la fiche de synthèse présentant les différentes caractéristiques et résultats attendus du projet ;
- la délibération approuvant le projet ;
- le plan de déplacements urbains et un document stratégique traitant de la planification des déplacements ;
- l'inscription du projet dans la démarche ÉcoCités, en détaillant les éléments innovants et exemplaires en matière de développement durable relatif au projet de TCSP proposé ;
- les évolutions des règles d'urbanisme prévues pour accompagner le projet ;
- une carte des densités de population et d'emploi actuelles et prévisionnelles des zones desservies et, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la liste exhaustive des grands équipements, bassins d'emplois et principaux quartiers desservis et l'offre de service correspondante, ainsi que leur localisation sur le futur plan de desserte ;
- les éléments d'analyse socio-économique ayant conduit aux choix du mode de transport et les données retenues pour le calcul de ces éléments ;
- une étude des prévisions de trafics et une estimation des transferts modaux attendus par la mise en service de la nouvelle ligne ;
- une estimation des gains de CO₂ (établie sur la base de la méthodologie proposée par l'Observatoire énergie environnement des transports pour l'évaluation de l'impact énergie/CO₂ des projet de TCSP) ;
- l'organisation physique, spatiale et temporelle de la desserte actuelle et du projet ;
- la décomposition des coûts d'investissements du projet selon la nomenclature en 19 postes du CERTU ;
- un bilan financier prévisionnel pluriannuel pour l'autorité organisatrice, tant en investissement qu'en exploitation ;
- le calendrier et l'échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération.

Le dossier présenté par la Communauté urbaine de Bordeaux sera adressé au Préfet de Région avant le 8 octobre 2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0708 du 6 novembre 2009 approuvant le dossier définitif du projet de l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre,

VU le règlement de l'appel à projets « transports urbains », suites du Grenelle de l'Environnement,

VU le dossier présentant l'extension du réseau de Transports en Commun en Site Propre,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'obtention des subsides de l'Etat est essentielle à la réalisation des opérations concernées,

DECIDE :

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à déposer la candidature de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'appel à projets «Transports urbains» hors Ile-de-France ;

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches et accomplir toutes les formalités auprès de l'Etat à l'effet d'obtenir la participation maximale nécessaire au financement du projet ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout document nécessaire à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 OCTOBRE 2010

PUBLIÉ LE : 1 OCTOBRE 2010

M. GÉRARD CHAUSSET